# Naturalisme et institutionnalisme. Réflexions ontologiques sur les fondements de la Théorie de la régulation

Matthieu Montalban

matthieu.montalban@u-bordeaux.fr

**GREThA UMR 5113** 

Université de Bordeaux

Version provisoire. Ne pas citer sans l'accord de l'auteur

### **RESUME**

La TR, comme de nombreuses approches institutionnalistes, déconstruit les catégories de l'économie capitaliste et l'économie standard, en particulier le naturalisme du marché et du capital. En cela, elle se rapproche dans cet objectif et cette méthode critique du constructivisme social qui prévaut en sociologie. Sur le rapport entre individus et structures institutionnelles, on trouve des recours à des fondements contradictoires, entre d'un côté le pragmatisme et les approches wittgensteinienne faisant une large place à la volonté/liberté, et de l'autre à des fondements structuralo-marxistes et spinozistes qui impliquent un déterminisme des affects et la remise en cause de l'individu transparent à lui-même, mais aussi une certaine vision de la nature humaine, qu'il convient d'analyser pour ne pas retomber dans le piège du naturalisme marchand. Nous proposons une revue et tentons une synthèse et clarification entre ces références aux ontologies parfois opposées.

Mots clés: naturalisme, spinozisme, structuralisme, évolutionnisme, constructivisme

## **INTRODUCTION**

La Théorie de la Régulation (TR), en tant qu'institutionnalisme historique (Théret, 2000 et 2003; Billaudot, 2004 et 2009), s'est donné comme mission, entre autre, de déconstruire les évidences du discours « naturaliste » de l'économie politique classique et néoclassique, pour montrer que les régularités ne sont valides que dans certains espaces et à certaines époques. Ainsi, entre autre, on peut citer cette tribune de Richard Sobel dans le journal l'Humanité, au titre explicite : « Contre toute naturalisation de l'ordre économique, il faut repolitiser le réel ». De la même façon, Frédéric Lordon, interrogé par Regards presque au même moment évoque-t-il (Regards, 10/11/2010, http://www.regards.fr/acces-payant/archives-web/lordon-communiste-par-inadvertance,4589) : « Les économistes dominants voudraient en faire une discipline autonome, pure et surtout « dure », une sorte de physique du monde économique. Aussi cherchent-ils sans relâche des « lois de l'économie », absolument générales, invariantes, et transhistoriques : leur « gravitation universelle » à eux. A l'exact opposé, la théorie de la Régulation considère le capitalisme en ses formes institutionnelles, telles que celles-ci sont inévitablement emportées par le mouvement de l'histoire et connaissent parfois de brutales transformations : cela même qu'on appelle des crises. Or pour penser les institutions, l'économie pure ne suffit pas : il y faut de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie... »

La méfiance envers la réduction des lois économiques à quelques lois de la Nature ou de la nature humaine est une constante de l'économie hétérodoxe, au moins depuis l'école historique allemande, mais aussi une constante de la sociologie. Cet objectif est par exemple largement partagé avec les différents avatars du constructivisme social en sociologie dont Hacking (2008) montre qu'ils se réduisent tous aux propositions suivantes :

- (0) dans l'état actuel des choses, le phénomène X est tenu pour acquis et apparaît comme inévitable aux agents (il est naturalisé) ;
- (1) mais en fait, X n'a pas besoin d'exister, ou bien d'être dans sa forme actuelle. X n'est pas inévitable ou naturel en réalité ;
- (2) Tel qu'il est, X apparaît médiocre ou néfaste ;
- (3) la transformation ou la suppression de X serait bénéfique pour la société ou certains individus.

Hacking (2008) montre à ce propos que bien souvent, ce qui est « dénaturaliser » par les approches critiques, c'est le concept de X. La méfiance à l'encontre de la naturalisation des catégories et lois économiques peut se retrouver également dans les travaux marxiens dont la TR est en partie une héritière, Marx considérant justement que les catégories de l'économie politique n'étaient valides que pour le mode de production capitaliste et que « la naturalisation » des relations économiques était le produit d'une époque historique, à savoir celle du mode de production capitaliste. Ainsi, l'introduction de la critique de l'économie politique commence-t-elle sur ces mots :

« L'objet de cette étude est tout d'abord la production matérielle. Des individus produisant en société - donc une production d'individus socialement déterminée, tel est naturellement le point de départ. Le chasseur et le pêcheur individuels et isolés, par lesquels commencent Smith et Ricardo, font partie des plates fictions du XVIII° siècle. Robinsonnades qui n'expriment nullement, comme se l'imaginent certains historiens de la civilisation, une simple réaction contre des excès de raffinement et un retour à un état de nature mal compris. De même, le contrat social de Rousseau qui, entre des sujets indépendants par nature, établit des relations et des liens au moyen d'un pacte, ne repose pas davantage sur un tel naturalisme. Ce n'est qu'apparence, apparence d'ordre purement esthétique dans les petites et grandes robinsonnades. Il s'agit, en réalité, d'une anticipation de la « société bourgeoise » qui se préparait depuis le XVI° siècle et qui, au XVIII° marchait à pas de géant vers sa maturité. Dans cette société où règne la libre concurrence, l'individu apparaît détaché des liens naturels, etc., qui font de lui à des époques historiques antérieures un élément d'un conglomérat humain déterminé et délimité. Pour les prophètes du XVIII° siècle, -Smith et Ricardo se situent encore complètement sur leurs positions, - cet individu du XVIII° siècle - produit, d'une part, de la décomposition des formes de société féodales, d'autre part, des forces de production nouvelles qui se sont développées depuis le XVI° siècle - apparaît comme un idéal qui aurait existé dans le passé. Ils voient en lui non un aboutissement historique, mais le point de départ de l'histoire, parce qu'ils considèrent cet individu comme quelque chose de naturel, conforme à leur conception de la nature humaine, non comme un produit de l'histoire, mais comme une donnée de la nature. Cette illusion a été jusqu'à maintenant partagée par toute époque nouvelle. Steuart, qui, à plus d'un égard, s'oppose au XVIII° siècle et, en sa qualité d'aristocrate, se tient davantage sur le terrain historique, a échappé à cette illusion naïve. »

Cependant, Marx avait un positionnement ambigu voire contradictoire à propos du naturalisme, puisqu'il recherchait des « lois déterministes de l'Histoire » et utilisait pour comprendre ces « lois de l'Histoire » des catégories qui pouvaient s'appliquer à tous les modes de production (par exemple, les concepts de travail, surtravail ou exploitation). Par ailleurs, on notera que ce même Marx fut fasciné par l'œuvre de Darwin, à qui il dédicaça un exemplaire du Capital. En 1860, Marx indiquait dans une lettre à Engels, suite à sa lecture de L'origine des espèces, que : « c'est dans ce livre que se trouve le fondement historico-naturel de notre conception ». S'il est en partie douteux, voire faux, de dire que Marx ait appliqué la théorie de l'évolution de Darwin au matérialisme historique, force est de constater qu'il devait y avoir à ses yeux une certaine continuité, qui n'interdit pas des ruptures « révolutionnaires » entre le monde naturel et le monde culturel.

La TR, en tant qu'en partie héritière du marxisme et de l'institutionnalisme, a parfois reproduit cette ambiguïté entre disons une continuité naturaliste, et une vision de la discontinuité opposant radicalement nature et culture, même si le positionnement « antinaturaliste » y est encore plus affirmé que chez Marx. Mais cette ambiguïté vient tout autant du positionnement de la TR que du mot « naturel » lui-même.

Le mot « naturel » est probablement l'un des plus insidieux qu'il soit, en particulier lorsqu'on parle des sciences humaines. Ce terme est source d'ambiguïtés et un véhicule d'idéologie, ce qu'avait bien compris Marx. C'est particulièrement le cas lorsqu'on traite de l'économie politique, mais ça l'est tout autant en philosophie ou en anthropologie, en particulier parce que ce qu'on entend par « nature » n'est que rarement défini et peut différer d'un auteur à l'autre. La Nature peut s'entendre comme l'ensemble de la réalité « sauvage », extérieure à l'homme et ses productions artificielles, autrement dit la réalité matérielle dans toutes ses formes sujettes aux lois de la physique et de la biologie. C'est souvent ainsi que l'entendent certains chercheurs en sciences sociales qui opposent « nature » et « culture », et donc qui opposent les sciences de la nature et les sciences de l'Homme, le naturel et l'artificiel. Mais « nature » peut aussi signifier « ce qui est l'essence d'une chose ou d'un être », ce qui lui est « caractéristique ». En ce cas, il est

parfaitement « naturel » si je puis dire, de parler de « nature » humaine, puisqu'il va de soi que les hommes, si on peut les définir et les distinguer, ont un ensemble de caractéristiques, de comportements, de propriétés biologiques etc... qui leurs sont propres, qui les définissent. Ferions-nous des sciences de l'Homme si nous ne pouvions distinguer ce qui relève de l'humain ? Et si nous disons que certains comportements ou caractères sont naturels chez l'Homme, par exemple les échanges marchands, les implications idéologiques et politiques apparaissent vertigineuses, car aller contre sa Nature, c'est tout bonnement impossible, et à ne pas la respecter, elle se venge. L'idéologie libérale l'a bien compris, puisque partant d'une vision de la nature humaine simpliste, elle en déduit, comme disait Thatcher: There's no alternative. Et en effet, si on prend la définition philosophique de nature, nous ne pouvons rien faire qui soit contraire à elle, nous sommes conditionnés par elle, elle borne l'éventail de nos possibilités. Pourtant, l'expérience historique et sociale nous montre un grand éventail de comportements humains, d'institutions sociales et de pratiques évolutives. Et là, il faut faire attention: que ma nature borne mes possibilités n'implique pas « nécessairement » que mes comportements se bornent à un seul et même type de comportement, qu'il n'y a pas un éventail de comportements différents possibles.

Ainsi, face à la « naturalisation » de l'économie, « nature » étant utilisé comme métaphore du monde non-humain avec ses lois de la gravitation ou ses lois darwiniennes, nombre de sociologues ou économistes critiques mais aussi de militants luttent contre cette conception qui réduirait la liberté humaine et les possibilités d'émancipation. Les approches institutionnalistes très souvent visent à critiquer le supposé réductionnisme naturaliste de l'économie classique ou néoclassique. Pourtant, le fondateur de l'institutionnalisme américain, Thorstein Veblen, proposait une lecture darwinienne de la vie de l'évolution humaine et du changement institutionnel, faisant une continuité entre les fondements biologiques de l'espèce humaine et l'évolution des institutions (Veblen, 1914). Alors peut-on et doit-on réconcilier ces conceptions apparemment inconciliables ? Qu'est-ce que les économistes entendent quand ils parlent de phénomène économique naturel ? Peut-on construire et concevoir une théorie économique, dont les fondements anthropologiques soient compatibles avec des possibilités de transformations sociales, et donc d'éventuellement penser des émancipations ?

Nous évoquerons d'abord ce qu'on peut entendre par naturalisme (de marché) dans le *mainstream* et la théorie classique. Puis dans un second temps, nous examinerons les fondements ontologiques mobilisés par la TR dans certains de ces travaux en vue d'échapper au naturalisme. Comme on le verra, la compatibilité entre ces approches, en particulier les approches associées au marxisme, au structuralisme et au spinozisme d'un côté, et celles liées à Commons, Wittgenstein voire du constructivisme social est loin d'être évidente. Enfin, nous proposerons une tentative de synthèse, insistant sur le fait que la mise en avant d'un constructivisme social suppose une certaine conception de la nature humaine, différente de celle qui prévaut dans l'orthodoxie. Une telle perspective permet à la fois d'appréhender la rationalité limitée, les oppositions entre sélection naturelle et artificielle ou déterminisme et liberté.

### A. CARACTERISATION DU NATURALISME MAINSTREAM

Il ne fait guère de doutes qu'il existe chez Adam Smith comme chez les physiocrates un certain naturalisme social, au sens où il va expliquer un certain nombre de traits de la société par les caractéristiques de la nature humaine. Ainsi, les physiocrates croyaient en un ordre naturel

immuable gouverné par lois elles-mêmes naturelles (Berlan et Gilles, 1991). Ainsi, Dupont de Nemours va-t-il évoquer « qu'il y a une société naturelle antérieure à toute convention entre les hommes, fondée sur leur constitution, sur leurs besoins, et sur leurs intérêts évidemment communs » (cité par Berlan et Gilles, 1991). Chez Smith, le naturalisme existe également, comme en témoigne ce passage du chapitre 2 de la Richesse des Nations :

« Cette division du travail, de laquelle découlent tant d'avantages, ne doit pas être regardée dans son origine comme l'effet d'une sagesse humaine qui ait prévu et qui ait eu pour but cette opulence générale qui en est le résultat ; elle est la conséquence nécessaire, quoique lente et graduelle, d'un certain penchant naturel à tous les hommes qui ne se proposent pas des vues d'utilité aussi étendues : c'est le penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre. » Cette fable du troc et ce naturalisme a donné les fameuses critiques de Marx à l'encontre des robinsonnades. Le naturalisme smithien s'exprime également quand il évoque la « gravitation » des prix de marché autour d'un prix défini lui-aussi comme naturel et correspondant au prix qui rémunère le travail, la terre et le capital à leur taux naturel. Cependant, ce naturalisme smithien ne veut pas dire qu'il assimile les hommes à des animaux comme les autres, en témoigne la suite du passage cité précédemment :

« Il n'est pas de notre sujet d'examiner si ce penchant est un de ces premiers principes de la nature humaine dont on ne peut pas rendre compte, ou bien, comme cela paraît plus probable, s'il est une conséquence nécessaire de l'usage de la raison et de la parole. Il est commun à tous les hommes, et on ne l'aperçoit dans aucune autre espèce d'animaux, pour lesquels ce genre de contrat est aussi inconnu que tous les autres. Deux lévriers qui courent le même lièvre ont quelquefois l'air d'agir de concert. Chacun d'eux renvoie le gibier vers son compagnon ou bien tâche de le saisir au passage quand il le lui renvoie. Ce n'est toutefois l'effet d'aucune convention entre ces animaux, mais seulement celui du concours accidentel de leurs passions vers un même objet. On n'a jamais vu de chien faire de propos délibéré l'échange d'un os avec un autre chien. »

C'est donc bien pour Smith parce qu'il est doué de raison et du langage, en somme qu'il est civilisé, que l'homme est, si l'on peut dire, de nature différente des autres animaux, et cette nature différente fait que les hommes agissent selon des conventions et en société. Quand on parle donc du naturalisme des classiques (tout au moins de Smith, mais on verrait aussi que Ricardo (1817) considère que le salaire « naturel » est un salaire défini par des conventions) il s'agit donc non pas d'un naturalisme « biologisant », mais d'une certaine conception de la nature humaine.

Les marginalistes ont repris l'idée d'une certaine nature humaine, particulièrement atrophiée et réduite à l'homo oeconomicus rationnel chez certains, et de lois naturelles, inspirées souvent de la mécanique, pour expliquer l'économie. Ainsi, dans son magna opus intitulé « L'action humaine », Von Mises part des différences entre les actions intentionnelles humaines et les réactions animales comme base de sa praxéologie (1985). Von Mises pensent d'ailleurs que les lois découvertes par la praxéologie sont universelles.

L'orthodoxie contemporaine, bien que beaucoup plus diversifiée en sous-écoles, demeure encore largement influencée par une vision mécaniste et universaliste, voire naturaliste. Ainsi, qu'il s'agisse des concepts de taux d'intérêt naturel et de taux de chômage naturel dans la macroéconomie du « nouveau consensus » (qui ne fait que retrouver ici la macroéconomie prékeynésienne de Wicksell), tous reprennent l'idée d'un niveau d'équilibre, dépendant essentiellement des préférences des agents et/ou de la productivité de la technologie. S'éloigner

de ces taux naturels seraient durablement impossible, sauf à provoquer des déséquilibres importants (chômage et inflation, voire cycles). Dès lors, le message libéral de la théorie économique, depuis les Classiques jusqu'aux avatars orthodoxes contemporains est de se conformer à la nature humaine et au marché considéré comme l'expression de cette nature, puisqu'on ne peut faire mieux, voire autrement, que ce que la nature humaine autorise. L'hypothèse centrale de la stabilité de l'équilibre ou de sa tendance inhérente à l'équilibre vers un taux « naturel », appelée par Veblen « préconception de normalité », fut critiquée par ce dernier (1898, p.392: « a preconception regarding the ends to which in the nature of things, all things tend»), justement parce qu'elle n'était pas conforme à une véritable science évolutionniste issue de Darwin, donc d'une certaine façon non conforme aux acquis des sciences naturelles. Ainsi, l'immense majorité de l'orthodoxie aurait un fond naturaliste, mais serait un naturalisme mal fondé, ou encore un naturalisme contraire aux lois de la Nature. A dire vrai, si le naturalisme du mainstream était aussi simpliste, l'idéologie libérale serait assez facile à déconstruire. Or, le problème est que (1) l'idéologie néolibérale n'est pas un décalque du libéralisme classique et du mainstream; (2) le mainstream est divers; (3) certains auteurs comme Hayek (1995) ont des positions plus subtiles.

Ainsi, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que le naturalisme n'est pas aussi partagé qu'on le pense dans le camp néoclassique. Ainsi, il fut remarqué que le néolibéralisme, tel que promut par l'école ordolibérale (Röpke, 1939; voir Bilger, 2005), proposait en fait non pas un naturalisme social, mais bien au contraire un constructivisme social marchand (Foucault, 2004; Bilger, 2005; Dardot et Laval, 2009). Pour ces auteurs, le marché et la concurrence n'ont rien de naturels, ils sont même extrêmement fragiles bien que véhicules de la liberté et de l'efficacité. Et c'est pour cette raison qu'ils doivent être institués par l'Etat et une constitution économique adéquate. De ce point de vue, l'école ordolibérale retrouve ici certaines propositions hétérodoxes proches de la TR qui voient dans le marché un ordre instable qui a besoin d'institutions (Hatchuel, 1995; Fligstein, 1995; Coriat et Weinstein, 2005).

Hayek pour sa part (1995), propose une autre vision du terme naturel. Pour lui, les auteurs des Lumières comme Ferguson utilisaient ce terme quand ils parlaient des hommes dans le sens de « phénomène humain sans dessein humain ». Il peut s'entendre alors comme phénomène humain spontané, émergent ou inintentionnel, dont l'exemple type pour Hayek est la main invisible. Ainsi défini, les concepts d'équilibre, de taux de chômage ou de taux d'intérêt naturels peuvent se comprendre comme de phénomènes d'équilibre spontanés émergents inintentionnels (entre les plans des agents) issus de leurs actions privées. Ce dernier s'attaque vigoureusement au constructivisme et défend un évolutionnisme darwinien pour comprendre l'évolution des règles et institutions, ainsi qu'une conception du droit naturel. Par ailleurs, comme le note Nadeau (1998) : « Hayek condamne sans appel la sociobiologie de Wilson et de ses épigones, eux qui auraient le tort de croire que les entités culturelles font l'objet d'une transmission génétique, alors que, suivant Hayek, elles sont apprises et transmises par imitation. (FC, p. 24) La théorie sociobiologique est, pour Hayek, aussi impropre et inadéquate que la théorie qui veut que le langage, la loi, la moralité, c'est-à-dire, à toutes fins utiles, toutes les institutions sociales, soient des inventions délibérées de l'homme. Malgré cela, la perspective évolutionnaire reste absolument irremplaçable aux yeux de Hayek, car elle seule permet de mettre en évidence «l'évolution spontanée des règles de conduite qui président à la formation de structures auto-organisationnelles ». Autrement dit, de la même façon que Veblen (1914), l'évolutionnisme darwinien est mobilisé par Hayek pour

expliquer le changement institutionnel, sans pour autant adopter une vision « naturelle » de l'ordre économique, du moins si on entend par là que la structure sociale (en l'occurrence, l'économie de marché) serait une sorte de décalque d'une nature humaine biologique plus ou moins mythique. Plutôt que naturalisme, sa position serait mieux décrite comme un spontanéisme et un évolutionnisme : l'ordre social est nécessairement un ordre spontané (bien que des ordres construits, les organisations, existent pour répondre à des problèmes simples) du fait des limites des connaissances humaines, et la sélection progressive des pratiques par le marché, fait que cet ordre est le plus efficace pour coordonner les plans individuels. Dans une optique similaire (évolutionniste et « continuiste »), un autre auteur issu du courant néoclassique (bien qu'il s'en soit considérablement éloigné), à proposer une vision plus complexe et évolutionniste des institutions humaines est Douglass North. Comme chez Hayek (1995), North (1993) montre le rôle de l'apprentissage collectif, la transmission progressive des connaissances via la culture qui assure le développement économique. Mais à la différence de ce dernier, il reconnaît le part importante liée aux croyances et représentations, qui font que la sélection des institutions efficaces n'est en aucun cas garantie, puisque peuvent apparaître des processus de dépendance de sentier. Quoiqu'il en soit, qu'il s'agisse de North ou Hayek, leur approche repose explicitement sur l'hypothèse que la rationalité des agents est limitée et que les agents sont mûs par leur conception de leur intérêt (ce n'est pas un intérêt « objectif »), ce qui représente donc une hypothèse anthropologique raisonnable.

Dès lors, si naturalisme il y a dans la théorie *mainstream*, ce n'est que pour une majorité des travaux et pas pour l'ensemble et seulement en un certain sens et via une vision inappropriée. En revanche, Hayek et North adoptent une hypothèse anthropologique (donc sur la nature humaine) largement partagée par la TR ou des hétérodoxes comme Veblen (1914).

## B. LES DIVERSES FONDEMENTS ONTOLOGIQUES DE LA TR COMME REPONSE INSTITUTIONNALISTE HISTORIQUE AU NATURALISME MARCHAND

L'approche régulationniste a eu recours à des sources très diverses, tantôt issue du marxisme et du structuralisme, tantôt issue de l'institutionnalisme, du pragmatisme ou de Wittgenstein. Si dans l'ensemble, il s'agit pour la TR d'être une critique du capitalisme et de l'approche standard naturaliste en économie, il n'est pas évident que ces fondements ontologiques soient compatibles. Cependant, il est à noter que seul Lordon a réellement proposé de partir de l'ontologie. Néanmoins, toute approche institutionnaliste et toute hypothèse sur le comportement humain, s'appuie nécessairement sur une certaine conception de la nature humaine, implicite ou explicite. Le problème est et à un certain degré Billaudot (2009) pour construire leur approche de façon cohérente critique du naturalisme. Nous allons d'abord nous arrêter sur le rapport de l'approche spinoziste et structuraliste au naturalisme, puis nous verrons ensuite les approches pragmatistes et wittgensteiniennes, et le problème posé par ces ontologies du social différentes.

## 1. Structuralisme et spinozisme

La filiation structuraliste d'une partie des auteurs de la TR est affirmée (Lipietz, 1988; Théret, 2003a; Billaudot, 2004; Lordon, 2003a). Le structuralisme de la TR « première version » s'est nourri d'une critique d'Althusser, de l'école des Annales ainsi que des apports de la sociologie de

Pierre Bourdieu (Lipietz, 1988). Cependant, le structuralisme est lui-même divers à plusieurs niveaux. Théret (2002) avait montré qu'il existait au moins trois variantes du structuralisme, la TR se rapprochant du troisième : structuralisme symbolique (à la mode Saussure, Lacan ou Lévi-Strauss), structuralisme althussérien et structuralisme génétique (à la Piaget). La « doctrine » ou méthode structuraliste s'était en partie développée « contre » les philosophies idéalistes du sujet transparent à lui-même, en essayant de montrer combien le sujet était « assujetti » à la structure. D'une certaine façon, il y avait là implicitement une affirmation ontologique forte, qui allait dans le sens de ce que Descombes (1996) appelle « le holisme structural », à savoir qu'il faut analyser les relations dans un système plus large, que le tout dépasse les parties, et qui pouvait aller vers l'idée de surdétermination ou ce que Descombes (1996) appelle la « doctrine de la causalité structurale », c'est-à-dire que les actions sont soumises à des contraintes formelles, déterministes, « de la structure ». Cependant, on notera que le propre de la TR est d'avoir en partie essayé de montrer, et cela assez tôt, qu'il y avait un écart entre la règle et la pratique (Lipietz, 1988) qui pouvait impliquer du changement, et donc non pas une reproduction à l'identique de la structure, mais une métamorphose progressive, pouvant amener ensuite des basculements plus brutaux, donc qu'il s'agissait plutôt d'un holisme structural que d'une doctrine de la causalité structurale, car sinon, de tels hiatus dans la reproduction et une telle autonomie plus ou moins postulée des agents, eut été impossibles. De quelque manière que l'on qualifie l'approche structuraliste des régulationnistes, cette doctrine n'explicitait guère le rapport au naturalisme, notamment à la « nature humaine », si ce n'est pour dire que le sujet est toujours historique, et que son habitus est façonné par les rapports sociaux dans lesquels il se meut (Lipietz, 1988). Evidemment, le marxisme (althussérien ou non) dont se revendiquaient certains régulationnistes, devrait faire penser qu'il existait bien une nature humaine, matériellement déterminée si l'on puit dire, et qui se transforme dialectiquement par la praxis et dans l'inscription dans les rapports sociaux historiquement codifiés que sont les formes institutionnelles. Le recours à Bourdieu, pour qui l'habitus n'est pas seulement reproducteur, mais un principe puissamment générateur de pratiques et d'inventions est effectivement ici adapté. Par la suite, les emprunts à la sociologie de Bourdieu, se sont faits plus systématiques (Lordon, 2003b; Boyer, 2004). On notera que cela n'est pas sans conséquence sur la nature humaine implicite, dans la mesure où l'habitus permet d'échapper à la raison raisonnante de la pensée cartésienne et scolastique, et qu'il s'acquiert par incorporation, le corps ayant une place tout à fait fondamentale pour Bourdieu (1980) : « Principe générateur durablement monté d'improvisations réglées, l'habitus comme sens pratique opère la réactivation du sens objectivé dans les institutions; produit du travail d'inculcation et d'appropriation qui est nécessaire pour que ces produits de l'histoire collective que sont les structures objectives parviennent à se reproduire sous la forme des dispositions durables et ajustées qui sont la condition de leur fonctionnement, l'habitus, qui se constitue au cours d'une histoire particulière, imposant sa logique particulière à l'incorporation, et par qui les agents participent de l'histoire objectivée dans les institutions, est ce qui permet d'habiter les institutions, de se les approprier pratiquement, et par là de les maintenir en activité, en vie, en vigueur, de les arracher continûment à l'état de lettre morte, de langue morte, de faire revivre le sens qui s'y trouve déposé, mais en leur imposant les révisions et les transformations qui sont la contrepartie et la condition de la réactivation, Mieux, il est ce par quoi l'institution trouve sa pleine réalisation: la vertu de l'incorporation, qui exploite la capacité du corps à prendre au sérieux la magie performative du social, est ce qui fait que le roi, le banquier, le prêtre sont la monarchie héréditaire, le capitalisme financier ou l'Église faits homme. ». En quoi le corps a ici une place importante pour une vision de la nature humaine? Parce que c'est par le corps via l'incorporation dans l'habitus, que les institutions et la société laissent leur trace sur les agents, autrement dit les hommes. Qui plus est, on notera que le

concept de libido est mobilisé par Bourdieu (1994, p.153) pour décrire ce qu'il entend par investissement ou illusio : « Libido serait aussi tout à fait pertinent pour dire ce que j'ai appelé illusio, ou investissement. [...] Une de taches de la sociologie est de déterminer comment le monde social constitue la libido biologique, pulsion indifférenciée, en libido sociale, spécifique. Il y a en effet autant d'espèces de libido qu'il y a de champs: le travail de socialisation de la libido étant précisément ce qui transforme les pulsions en intérêts spécifiques, intérêts socialement constitués qui n'existent qu'en relation avec un espace social au sein duquel certains choses sont importantes et d'autres indifférentes, et pour des agents socialisés, constitués de manière à faire des différences correspondant à des différences objectives dans cet espace. » Il est clair cependant que l'œuvre de Bourdieu est bien à voir comme une « dénaturalisation », ou plutôt comme une critique d'une naturalisation « aveugle », en ce sens qu'il s'agit pour lui de montrer que c'est bien dans le social, dans le champ, dont les frontières sont arbitraires et un produit des positions historiquement situées des acteurs et de l'illusio qu'ils entretiennent, que les dispositions sont mises en forme et que les prises de positions prennent sens. Qui plus est, il s'agit de dévoiler la violence symbolique que subissent les agents, qui est perçue comme « naturelle » ou légitime par ceux-là même qui la subissent.

Ainsi, sont jetées les bases avec Bourdieu d'une vision continuiste de la nature humaine, au sens où l'on peut appréhender le passage du naturel au culturel de façon progressive (et non comme une rupture radicale). C'est en partant de certaines de ces remarques de Bourdieu, que Lordon (2003a et b; 2006; 2010) a proposé de construire une science sociale spinoziste, dont l'objectif est clairement de se passer de tout individualisme méthodologique, en mobilisant explicitement une conception de la nature humaine compatible avec un structuralisme « énergétique ». Les hommes sont appréhendés ici comme conatus, comme persévérance dans l'être (définition on ne peut plus ontologique) donc comme fondamentalement guidés par des désirs mis en mouvement par des affects, dont les institutions sont des véhicules. Ainsi, le sous-titre de son ouvrage de 2006 était « essai d'anthropologie économique spinoziste », ce qui exprime qu'est proposée une étude de l'essence de l'homme. Qui plus est, chez Spinoza, l'homme n'est qu'un mode fini de Dieu, c'est-à-dire de la Nature. Bien évidemment, Lordon s'emploie très précisément à montrer le poids énorme du social et de la socialisation dans le rôle de façonnage des affects et des désirs par les institutions, en distinguant conatus « essentiel », le désir indistinct en quelque sorte, et le conatus « actualisé », le désir mis en forme dans une société ou un champ social particulier, qui se rapproche en partie du concept de libido et d'intérêt tels qu'évoqués précédemment par Bourdieu. La conception de la nature humaine sous-jacente est donc celle d'un être affectif, désirant et social, et on peut la qualifier de naturaliste, en ce sens qu'elle se base sur une vision continuiste entre la nature et la culture, ou plus exactement, qu'elle appréhende le monde social à partir d'une vision essentialiste de l'Homme, qui comme Bourdieu, puisse appréhender le passage du naturel au culturel, ou plus encore, comme le culturel se construit sur le naturel, et comment le culturel oriente les désirs naturels. L'Homme, en tant que conatus, ne change pas de nature quand il en vient à la vie institutionnelle, il est seulement affecté différemment, ce qui le fait agir nécessairement avec ces causes institutionnelles qui l'affectent. L'expression aristotélicienne d'animal social ne manque pas ici de pertinence pour permettre le dépassement de l'antinomie entre nature et culture proposée par la lecture spinoziste proposée par Lordon. Par ailleurs, ce structuralisme « énergétique » pour le coup relève cette fois-ci du holisme structural et de la doctrine de la causalité structurale. Il faut noter que ce « dépassement » des frontières entre

sciences dites sociales et sciences dites « naturelles » est un programme de recherche tout à fait actuel en sciences sociales et philosophie (Schaeffer, 2007 ; voir Kaufmann et Cordonier, 2011).

## 2. Commons, la philosophie pragmatiste et Wittgenstein : la place de l'intention et l'indéterminisme des règles

Il existe d'autres sources d'inspiration des régulationnistes, qui en général sont beaucoup plus « antinaturalistes », au sens où elles s'appliquent à mettre une opposition nette entre nature et culture, en insistant sur le caractère socialement construit des arrangements économiques. L'une des principales sources d'inspiration est ici John Roger Commons (1934) et plus généralement de la philosophie pragmatiste (voir Théret, 2003a et 2003b; Billaudot, 2008; Hédoin, 2013). Effectivement, plusieurs affirmations et concepts de Commons pourraient faire penser à une idée de forte discontinuité entre le naturel et le culturel. On peut évoquer d'abord le caractère intentionnel (« volitionnel ») des actions humaines, c'est-à-dire qu'elles expriment une volonté en acte, le fait que les hommes sont des esprits institutionnalisés et le concept de futurité, qui sembleraient indiquer la part de liberté et un certain « indéterminisme ». L'institution apparaît à la fois contraignante et libératrice, en ce qu'elle crée des possibilités d'actions qui n'existaient pas, en offrant des ressources cognitives et des droits aux agents. De plus, Commons, à la différence de Veblen, propose le concept de sélection artificielle des institutions à la place de celui de sélection naturelle afin de souligner encore plus le rôle de la volonté humaine et de la futurité. Ainsi, Commons était un défenseur d'un dualisme méthodologique net entre sciences naturelles et sciences de l'Homme, prenant avec méfiance toute métaphore biologisante (Hédoin, 2013). Plus généralement, la référence à Commons est souvent mise en parallèle avec les approches qui insistent sur l'écart entre la règle et le comportement, à savoir le problème wittgensteinien du « suivre la règle » (Descombes, 1996 ; Wittgenstein, 2005). Chez Wittgenstein, les règles ne sont pas des « rails » et elles sont adoptées « par la pratique » (sans réflexion scolastique), « pour (bien) faire quelque chose ». Il y a donc une dimension intentionnelle dans le fait de suivre une règle, sans que pour autant cela relève d'une forme d'idéalisme scolastique. Comme chez Commons, certaines règles sont créatrices : ce sont les règles dites constitutives (par exemple, les règles du jeu d'échec). Ainsi, les références commonsiennes et wittgensteiniennes semblent les plus caractéristiques d'une tentative de « dénaturalisation » des catégories économiques.

Pourtant, on notera ce paradoxe assez stupéfiant concernant John Commons, paradoxe qui ne vise pas pour nous à remettre en cause l'ensemble de son œuvre mais qui ne fait que souligner d'une nouvelle façon la difficulté de sortir d'une forme ou d'une autre de naturalisme. Bien qu'il ait défendu l'idée progressiste d'un capitalisme « raisonnable », et qu'il avait une méfiance assez nette quant à l'importation des métaphores biologisantes et au déterminisme biologique, de nombreux éléments permettent de dire qu'il était raciste, et en particulier antisémite (Fiorito et Orsi, 2012) : « Commons' discussion of the racials traits of others nationalities – Italians, Slavs, Syrians, not to mention the « Negros » - involve the similar process of isolating actions or characterics of few individuals and let that be assertive for the whole outgroup. In this connection, it should be added, our paper has also shown that Commons' adoption of a racialist perspective, as far as Jews are concerned, did not involve any strict form of biological determinism – and the same can be said, allowing for differences in style and emphasis, of other leading racial authors of the day such as Ripley and Ross. More generally, with the notable exception of "inferior" races, Commons did not attribute to race a major role as an independent causal variable in the explanation of social

phenomena. Racial heredity, though it may help to explain certain peculiar features of a population group, was itself ultimately the (implicitly) Lamarckian product of social and environmental forces (...)".

Comme on l'a évoqué en introduction, la critique de la naturalisation est un projet qui n'est pas partagé que par la TR. C'est en effet un fondement caractéristique du constructivisme social (Hacking, 2008), qui a peu été mobilisé par la TR. Le constructivisme social insiste sur le fait que la réalité nous apparaît toujours à partir de représentations ou catégories qui sont construites par la société, c'est-à-dire les hommes (Berger et Luckmann, 1966). D'une certaine manière, le constructivisme social est une forme de radicalisation de l'idéalisme de Berkeley (Hacking, 2008) et du constructivisme épistémologique. Nous avons pu mobiliser certains de ces travaux (Brun et al., 2015). Clairement, la TR fait jouer aux idées et représentations une place importante, mais leur importance est conditionnée par la position des acteurs (Boyer et Saillard, 1995; Lordon, 1999).

Quoiqu'il en soit, ces perspectives plus intentionnalistes peuvent apparaître à première vue contradictoires sinon loin d'être évidentes du point de vue ontologique et anthropologique. Nous allons voir tenter de proposer un certain nombre de clarifications quant à ces positions ontologiques et anthropologiques, particulièrement sur la question de la « naturalisation » ou la « dénaturalisation » dans la TR.

## 3. QUELQUES PROPOSITIONS DE SYNTHESES

De ce qu'il précède, il convient de clarifier un certain nombre de points.

### 1 Nature humaine et société

Le premier sur la « nature humaine » et la « nature ». Que l'on considère que l'homme est un être qui ne se réduit pas à sa composante physico-biologique, et donc que les lois humaines ne sont pas un décalque de cette « nature », ou que l'on pense le contraire, cela revient de toute façon à faire une hypothèse sur l'essence de l'homme, c'est-à-dire sa nature. Et il n'y a guère de doutes que certaines conditions physico-biologiques conditionnent pour partie la possibilité de sociabilité et de développer une vie culturelle. Autrement dit, l'animal humain a des spécificités, et cette nature lui autorise l'accès au monde rationnel, spirituel et au monde institutionnel. Par ailleurs, quand on parle de la Nature, au sens de nature sauvage non-artificielle, il s'agit bien évidemment d'un concept artificiel construit par l'Homme pour distinguer ses productions des productions non-humaines. Mais l'Homme est un produit de la Nature, qui participe à la transformation de cette Nature, et c'est par convention et commodité intellectuelle, que nous distinguons les productions humaines des productions dites naturelles au sens de non-humaines. Mais si l'Homme est une partie de la Nature, ses productions sont aussi en ce sens des productions naturelles, même si elles peuvent se distinguer des productions non-humaines.

Dès lors, la TR doit assumer clairement une vision de la nature humaine, qui est en l'occurrence assez différente du *mainstream*, du moins dans ses versions les plus appauvries. Mais cela ne veut pas dire que caractériser la nature physico-biologique suffit à épuiser la compréhension des institutions humaines et des comportements humains, puisque comme Veblen (1914), la psychanalyse ou Lordon (2006) le disent, les institutions inhibent certaines des pulsions, instincts ou propensions (ses termes bien que distincts, renvoyant néanmoins tous à certaines tendances inhérentes à la nature humaine telle que conçue dans les approches précédemment citées) au

profit d'autres, par un travail de civilisation. En l'occurrence, l'hypothèse de rationalité située (Boyer et Saillard, 1995) revient à dire que les capacités cognitives limitées des agents nécessitent d'être complétées par des institutions et règles qui guident les comportements, façonnent les intérêts et construisent des enjeux qui n'existeraient pas sans ces règles. Donc il n'y a pas de contradiction à dire entre faire une hypothèse sur la nature humaine compatible avec l'institutionnalisme et l'existence d'institutions comme conséquences possibles de cette nature humaine, et le fait de dire que les régularités socio-économiques ne sont pas naturelles, au sens où elles sont liées au type de règles qui ont été instituées, règles dont la variabilité est très importante du seul fait que l'on peut concevoir un nombre très large d'arrangements compatibles avec les caractéristiques de cette nature humaine. Si on considère que les hommes sont affectifs et rationnellement limités (pour des raisons strictement naturelles) mais doués de capacités d'apprentissage qui sont façonnées, développées et médiatisées par la société, alors il est tout à fait possible de concevoir à la fois du changement historique et de la diversité institutionnelle. Dès lors, quand par critique on parle de « dénaturaliser » certaines représentations ou rapports sociaux, cela ne veut pas dire y substituer une absence de conception de la nature humaine, mais au contraire une conception de la nature humaine qui permette de penser le changement et la diversité des pratiques sociales.

Peut-on donc adopter la conception spinoziste de la nature humaine et la rendre compatible avec les autres sources d'inspirations régulationnistes? Peut-on rendre compatible le déterminisme affectif du conatus avec le rôle de l'intentionnalité ou de la « volonté » dans l'usage de la règle évoqué par Commons ou Wittgenstein? Remarquons d'abord que Bourdieu appréciait Wittgenstein et l'un de ses interprètes modernes, Bouveresse (qui d'ailleurs réciproquement appréciait Bourdieu) pour la critique de la raison scolastique et son importance donnée à la pratique pour expliquer comment une règle est suivie (Ambroise, 2012). Au fond, le concept d'habitus de Bourdieu est une réponse à la manière de comprendre comment on peut suivre une règle à partir des dispositions qui sont héritées, et qui reproduisent en partie le champ dans lequel s'inscrit l'agent tout en pouvant introduire de la nouveauté. Cependant, le concept bourdieusien fait l'économie de l'intentionnalité. Mais qu'est-ce qu'il faut entendre par intentionnalité ou la volonté évoquée par Commons? Comme le dit Hédoin (p.154):

« Plus précisément, dans une perspective philosophique darwinienne, on peut critiquer Commons sur le fait qu'il ne parvient pas à expliquer causalement la volonté humaine. Dès lors, la willingness chez Commons s'apparente à la notion de subjectivité chez les autrichiens ; elles constituent toutes deux une sorte de boîte noire qui empêchent d'analyser les déterminants psychologiques de l'action humaine. » Ainsi, les déterminants de la « volonté » sont en partie oubliés par Commons. Or, si par volonté on entend en fait ce que l'on désire, c'est-à-dire l'intérêt entendu au sens de Bourdieu ou de Lordon (2006), comme conatus actualisé par les structures du champ, alors il est possible de faire le pont entre ces visions. Ainsi, l'homme affectif-désirant, non transparent à lui-même et à la rationalité située, est-il amené à désirer certaines choses du fait des affects communs partagés que sont les institutions du champ et sa propre histoire (rencontres, interactions passés, trajectoire...), ce qui l'amène pour « persévérer dans son être » (c'est-à-dire réaliser son intérêt) à suivre certaines règles (ou pas d'ailleurs) d'une certaine façon (là encore à partir de ses dispositions, c'est-à-dire son habitus) pour faire ce qu'il désire. La rationalité hyper-calculatrice de la théorie néoclassique n'est qu'un habitus très particulier, à la limite du monstre anthropologique, qui ne pourrait émerger que dans des

conditions sociales très particulières (on peut même interroger qu'elle puisse émerger un jour, si on considère combien l'homme est sujet aux affects et que ses capacités de calcul sont limitées par sa constitution).

#### 2. Sélection naturelle vs artificielle

Un second point à éclaircir est celui de l'opposition entre sélection naturelle et artificielle. « Dénaturaliser » l'économie équivaut-elle à dire que la sélection artificielle, c'est-à-dire celle reposant sur l'action « consciente », « délibérée », « constructiviste » (dirait Hayek) d'une communauté est le contraire du processus de sélection naturelle? On sait que Veblen, à la différence de Commons, se faisait un défenseur clair de la méthode darwiniste pour comprendre la sélection des institutions. Rappelons que pour ce dernier, les institutions (conçues comme des habitudes et manières de pensées) sélectionnent certains instincts, propensions etc caractéristiques de la nature humaine, tandis que les institutions sont elles-mêmes sélectionnées par un processus darwinien en fonction de leur « adaptation » à un certain contexte social (Veblen, 1914). Il s'agit donc, comme chez Hayek, d'un processus spontané, qui, de ce point de vue, s'oppose à la sélection artificielle de Commons, qui repose sur la mise en avant d'une finalité collective issue d'un processus délibération politique autour de valeurs raisonnables. Or, là encore, il est assez facile de montrer que la sélection artificielle des institutions n'est qu'une forme particulière de la sélection naturelle des institutions, donc qu'elles ne s'opposent pas. En effet, dire que des institutions sont sélectionnées parce qu'elles sont adaptées à leur contexte social ne préjuge pas du critère « d'adaptation » ni du mécanisme exact de sélection, ce mécanisme peut être basé sur l'efficacité économique ou un critère politique. Ainsi, une loi produite par un Parlement, est le produit d'un certain type de mécanisme de sélection, de nature politique, et cette loi est sélectionnée parce qu'elle est adaptée en ce sens à un moment donné à réguler les conflits sociaux d'une société particulière (Amable et Palombarini, 2005). Et s'il s'avère qu'elle ne permet pas de le faire, soit elle ne sera pas appliquée, soit des actions collectives des groupes lésés qui luttent contre cette règle feront progressivement changer les compromis sociaux, et donc transformeront cette loi. Il vaut mieux alors distinguer au travers du mécanisme darwinien de sélection des institutions, la sélection par l'efficacité et la sélection artificielle ou politique, qui sont toutes compatibles avec la sélection naturelle telle que conçue par le darwinisme généralisé de Veblen. Dès lors, la TR pourrait être qualifiée d'évolutionniste en un sens darwinien (ou veblenien) même lorsqu'elle insiste de façon centrale sur la « sélection artificielle », c'est-à-dire politique. Cet évolutionnisme est compatible avec le structuralisme constructiviste bourdieusien et le spinozisme, puisque une forme institutionnelle sera sélectionnée par son adaptation (complémentarité institutionnelle) au mode de régulation en place (c'est-à-dire le système d'institutions), tandis que ce mode de régulation façonnera les pratiques « adaptées » à ce régime en s'incorporant dans l'habitus des agents et en « sélectionnant » certains d'entre eux comme dominants et d'autres comme dominés.

### **CONCLUSION**

Au gré de nos réflexions, plusieurs leçons peuvent être tirées. Si les hétérodoxies, et en particulier la TR, se sont assez souvent définies par une critique à la vision de l'ordre naturel ou des lois naturelles du marché mises en avant par les libéraux et le *mainstream* économique, force est de constater que cela fut fait parfois avec une imprécision sur ce qu'on entendait par

« naturel ». Ce n'est pas nécessairement contre le naturalisme qu'il faut lutter, mais contre un certain naturalisme fallacieux, car l'institutionnalisme historique de la TR suppose clairement une certaine conception de la nature humaine. C'est donc une autre conception de la nature humaine compatible avec le structuralisme constructiviste et une vision historique des arrangements économiques, dont le spinozisme peut être un candidat possible. De même, ce n'est pas un rejet du mécanisme darwiniste de sélection naturelle appliqué aux institutions qui permette de critiquer le *mainstream*, mais bien une compréhension de sa généralité, qui va bien au-delà d'une sélection par l'efficacité marchande.

La nature humaine ainsi conçue permet alors de comprendre que le marché, la propriété, les entreprises à capitaux privés et le droit « naturel » ne sont pas les seules institutions économiques compatibles avec la nature humaine, mais seulement des institutions parmi d'autres. De même, bien qu'il faille reconnaître comme Hayek que la société est un ordre spontané, et en ce sens « naturel », rien n'assure que la sélection non-artificielle des institutions ne conduise au choix des institutions efficaces.

Enfin, on notera qu'avec ces hypothèses anthropologiques, la TR n'est pas aussi loin que cela de certains auteurs *mainstream*, comme Douglass North...

## **BIBLIOGRAPHIE**

Amable B. et Palombarini S. (2005), L'économie n'est pas une science morale, Paris : Raison d'Agir.

Ambroise B. (2012), « Bouveresse et Bourdieu, critiques de la position scolastique », Agone, vol.48, p.57-78.

Berger P. et Luckmann N. (1966), The social construction of reality, New York: Doubleday.

Berlan J-P. et Gilles P. (1991), « Economie, histoire et genèse de l'économie politique : Quesnay, Turgot, Condorcet, Say et Sismondi », Revue économique, 42 (2), 367-394.

Bilger F. (2005), L'école de Fribourg, l'ordolibéralisme et l'économie sociale de marché, http://www.blogbilger.com/esm/ecoledefribourg.pdf

Billaudot B. (2008), « Une vision institutionnaliste, historique et pragmatique de l'objet de la science économique », L'Homme et la société, vol. 4, n° 170-171, p. 93-126.

Billaudot B. (2009), « Les institutions dans la théorie de la régulation : une actualisation », Revue de la Régulation, vol.6, automne 2009.

Bourdieu P. (1980), Le sens pratique, Paris : éditions de Minuit.

Bourdieu P. (1994), Raisons pratiques, Paris: Seuil.

Boyer R. (1995), « Un précis de la régulation »,

Bover R. (2004), Une théorie du capitalisme est-elle possible?, Paris : Odile Jacob.

Brun C., Demazeux S., Di Vittorio P., Gonon F., Gorry P., Konsman J.P., Lung F., Lung Y., Minard M., Montalban M., Rumeau N., Smith A. (2015), «La construction des categories diagnostiques de maladie mentale », Revue de la Régulation, forthcoming.

Commons J. R. (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1<sup>ère</sup> éd. 1934, Macmillan).

Coriat B. et Weinstein O. (2005), « La construction sociale des marchés », Lettre de la Régulation, n°53.

Dardot P. et Laval C. (2009), La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale, Paris : La découverte.

Descombes V. (1996), Les institutions du sens, Paris : éditions de Minuit.

Fiorito L. et Orsi C. (2012), Anti-semitism and progressive era social science. The case of John R. Commons, working paper université de Sienne, n°658.

Foucault M. (2004), Naissance du biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979, Paris : Seuil.

Hacking I. (2008), Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?, Paris : La découverte.

Hayek F.A. (1995), Droit, législation et liberté. Tome 1 : règles et ordres, Puf : Paris.

Hédoin C. (2013), L'institutionnalisme historique et la relation entre théorie et histoire en économie, éditions classiques Garnier.

Kaufmann L. et Cordonier L. (2011), « « Vers un naturalisme social », *SociologieS* [En ligne], mis en ligne le 18 octobre 2011, <a href="http://sociologies.revues.org/3595">http://sociologies.revues.org/3595</a> Lipietz A. (1988), « La trame, la chaîne et la régulation », *Documents de travail*, Cepremap, n° 88-16.

Lordon F. (1999), "Croyances économiques et pouvoir symbolique", L'Année de la Régulation, vol. 3, pp. 169-210.

Lordon F. (2003a) « Conatus et institutions : pour un structuralisme énergétique », L'année de la Régulation, vol. 7, 2003-2004, p. 111-146.

Lordon F. (2003b) « Revenir à Spinoza dans la conjoncture intellectuelle », *L'année de la Régulation*, vol. 7, 2003-2004, p. 147-166.

Lordon F. (2006), L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste, La Découverte, Paris.

Lordon F. (2010) « L'empire des institutions (et leurs crises) », Revue de la Régulation, 7, 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Nadeau R. (1998), «L'évolutionnisme économique de Friedrich Hayek », *Philosophiques*, vol. 25, n°2, p.257-279.

North D. (1993), Economic performance through time, Nobel Lecture.

Ricardo (1817), Traité d'économie politique et de l'impôt,

Smith A. (1776), Recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations,

Sobel R. (2010), « Contre toute naturalisation de l'ordre économique, il faut repolitiser le réel », L'humanité, 26/10/2010.

Schaeffer JL (2007)

Théret B. (2003a), « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie politique*, n°44.

Théret B. (2003b), « Structure et modèles élémentaires de la firme : une approche hypothéticodéductive à partir des *Insights* de John R. Commons », *Économie et institutions*, n° 2, 1<sup>er</sup> semestre 2003, p. 141-166.

Veblen T.B. (1898), "Why economics is not an evolutionary science?", *The Quaterly Journal of Economics*, vol.12, n°4, July 1898, p.373-397.

Veblen T.B. (1914), The instinct of workmanship And the State of Industrial Arts, MacMillan.

Von Mises L. (1985), L'action humaine, PUF, Paris.

Wittgenstein L. (2005), Recherches philosophiques, Paris: Gallimard.